



CONSEIL COMMUNAL CHÉSEREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2025

Francis Baud, Président, souhaite la bienvenue à chacun et nous passons à l'appel :

Membres présents : 30
Membres absents : 0
Membres excusés : 10
Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 41/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2026
5. Préavis 42/2025 : Modification du système d'évacuation des eaux usées de Chésereux et Gingins
6. Préavis 43/2025 : Aménagement du Parc « Les Grands Vignes »
7. Préavis 44/2025 : Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Quelques erreurs et imprécisions sont à relever :

- Christian Piaget, Conseiller : p. 3, section 5, il s'agit de **votations** et non d'élections. Rajouter des guillemets à la fin de la phrase citée. En page 3, la question mentionne le STI et il serait judicieux de rajouter « relatif au **Service Technique Intercommunal** ». Puis, en p. 7, corriger sous SIECGE : les travaux **en commun** avec la commune d'Eysins.
- Philippe Widmer, Conseiller : p.9 la motion ne portait pas sur la modération du trafic mais sur l'étude de la modération du trafic dans le village. Le 30km/h était une suggestion de la Municipalité.
- Mélanie Pernet, Conseillère, rappelle la manière correcte de citer les chiffres, soit CH1'217'000.- (le point avait été mal placé) Puis en p.2, le PaCom s'écrit en 1 mot.
- Monique Locatelli, Syndique, corrige en p. 2 : « qu'une commune doit payer environ 82 % de ses impôts au « **cantonal** » et non au « fédéral ». Puis, en p. 3 l'article 83 doit être terminé ainsi « si cinq membres demandent immédiatement après la votation que la décision soit soumise par le conseil au corps électoral, **il est procédé séance tenante à la discussion et au vote sur cette proposition.**
- Christian Piaget, Conseiller, estime que ce paragraphe sur la votation **n'a pas sa place** ici, mais au moment de la discussion sur l'auberge communale.

- Yvan Laurent, Municipal : dans son intervention en p. 2 : ajouter « les dix commandants ainsi que les 10 présidents des ORPC ont fait opposition ».

Vote : le procès-verbal corrigé est approuvé à la majorité avec 1 abstention.

2. Communications du bureau

Une séance d'information sur les élections pour la prochaine législature aura lieu pour tous les habitants de Chésereux le 27 novembre. Le bureau du Conseil fera une présentation sur l'organisation politique, et les mécanismes de votation en collaboration avec la Municipalité.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Présente l'état des comptes : nous avons au CCP CHF 4'463'988.-, restent les paiements en suspens, les péréquations prévues du Canton, les factures à payer pour l'AEE, les transports pour le bassin 3, également à prévoir les fonds pour la fin de l'année et les 13^è salaires (soit les vacations de la Municipalité et du Conseil pour un montant de CHF 2'059'000.-) ainsi que divers comptes avec des liquidités. Le solde est donc de CHF 2'524'088.-
- En ce qui concerne les impôts encaissés, en 2025 nous avons environ CHF 40'000.- en plus. Il y a une petite variante dans les personnes physiques en 2025 (CHF 50'000.-), les personnes morales en 2024 étaient beaucoup plus élevées (CHF 170'000.-), les impôts à la source étaient plus élevés en 2024 CHF 160'000.- et l'impôt anticipé était à CHF 353'000.-
- Recours contre la facture sociale : finalement la décision a été prise par toutes les communes d'arrêter la procédure. Par contre, nous pouvons encore soutenir la commune de Mies qui avait fait une demande pour récupérer des intérêts non versés. Mies pouvait faire cette démarche pour autant qu'au moins 15 communes la suivent.
- Mme Badel, qui surveillait pendant 14 périodes hebdomadaires nos petits lors de l'arrivée et départ des bus scolaires a pris une retraite bien méritée. Nous avons engagé 4 personnes qui se répartissent les surveillances. Elles pourront se remplacer mutuellement en cas d'indisponibilité ou de vacances.

Patrick Barras, Municipal :

- Présente les comptes du préavis 19/2023.
- Le dépassement est de CHF 130'010.- dont voici les quelques raisons :
 - o Coûts supplémentaires dus au surcoût lors de la creuse archéologique. La facture du Canton nécessaire à cette creuse a été divisée par deux, donc CHF 18'465.-
 - o Mise en place d'un système de clés faciles à gérer compte tenu du nombre de personnes utilisant le parking
 - o Equipement intérieur et système d'automatisme du bâtiment
 - o Equipements pour l'armoire vestiaire
 - o Mise à disposition d'un wifi
 - o Robinets automatiques pour l'UAPE
 - o Mise en place d'un système de surveillance pendant les travaux
- Les points négatifs :
 - o La subvention de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) : nous n'avons pas encore touché CHF 270'000.- budgétés
 - o Taux de TVA qui a passé de 7,7 à 8,1

- Les points positifs :
 - o Installation photovoltaïque pour laquelle nous avons obtenu CHF 31'571.90
 - o Obtention du complément pour ce projet par le Conseil communal
 - o Présence attentive pendant tout le chantier
- Les travaux à terminer sont les suivants :
 - o Plantations, aménagements de la butte
 - o Pose d'éléments de sécurité sur les accès de la partie nord du projet
 - o Il reste CHF 130'000.- à investir.

Conclusion : dépassement dû aux travaux complémentaires pour un total de CHF 130'010.-soit 2,9 % pour un total de CHF 260'010.- qui fera l'objet d'un préavis complémentaire.

- PaCom : l'enquête est terminée sans opposition. Le préavis avec le nouveau règlement sera présenté en décembre 2025.

Yvan Laurent, Municipal :

- L'ascenseur de l'école « En Praz Corbet » a été changé pendant les vacances d'été. Il n'était plus aux normes.
- Le captage des sources à la Floretaz avance et la tranchée a été recouverte,
- Le forage pour chercher la source artésienne qui débite par gravitation : On aura la possibilité de pomper jusqu'à 1300 l/min. Les travaux seront probablement finis au printemps 2026.
- Les oppositions pour l'antenne avaient été retirées. Un mail nous est parvenu disant que l'antenne serait posée en mai 2026.

Pascal Steimer, Municipal :

- Les travaux pour l'extension du chauffage à distance pour lequel vous aviez voté un crédit, sont terminés. Le chauffage à distance pour le bâtiment des Platanes et l'administration publique a fonctionné l'hiver dernier, c'est-à-dire que nous avons complètement démantelé les chauffages à mazout. Cet été, conformément au mode de chauffage mis en service, la piscine a aussi été chauffée avec la pompe à chaleur. L'eau chaude des bâtiments communaux était assurée par des chauffe-eaux thermodynamiques qui ont aussi des petites pompes à chaleur. Nous avons donc temporairement arrêté la chaudière à bois et depuis quelques jours nous recommencerons le mode de chauffage pour l'ensemble de nos bâtiments.

Dominique Fleury, Municipal :

- Présente le résultat des travaux effectués par le Groupement Forestier de la Dôle pour le recensement des arbres sur le territoire de la commune. Ce travail devait être effectué dans toutes les communes vaudoises. Le recensement s'est fait selon des critères précis, la dimension, les essences, l'état sanitaire, l'intégration dans le paysage. Chaque cas a été documenté et peut être consulté sur une plateforme cantonale. Le Groupement a recensé 41 arbres remarquables qui sont répartis sur l'ensemble du territoire communal, surtout chez des privés ! (Golf, Château). Le Canton finira son travail en pointant des arbres qui devraient être classés et protégés.

4. Préavis 41/2025 : Arrêté d'imposition pour l'année 2025

Le rapport de la commission est lu par Philippe Widmer.
Il n'y a pas de questions.

Vote : le préavis 41/2025 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 42/2025 : Modification du système d'évacuations des eaux usées de Chésereux et Gingins.

Jacques Ansermet, Conseiller, lit le rapport de la commission ad hoc. Jean-François Burkhalter, Conseiller, celui de la commission des finances.
La discussion est ouverte.

- Philippe Lacôte, Conseiller, se rappelle qu'en 2020 il était question d'une station beaucoup plus grande qui regrouperait plusieurs villages et le prix était estimé entre 90 et 220 CHF/habitant. Cette STEP traiterait les micropolluants. Alors que celle de Nyon à laquelle nous pourrions nous connecter ne les traite pas. Il y a un projet de la rénovation de la STEP, qu'en est-il du coût par habitant.
- Philippe Widmer, Conseiller, précise que le projet a évolué à Gland et les chiffres (la facturation) qui nous sont proposés actuellement seront certainement plus élevés. La commission des finances a également étudié les coûts et estime que le projet n'est pas rentable financièrement pour un bassin de population de 50'000 à 100'000 habitants.
- Pascal Steimer, Municipal, ajoute qu'il y avait un projet de méga-step au Lavasson qui devait regrouper toutes les communes, même Nyon et Prangins. Le projet a capoté, car Nyon et Prangins sont sortis du projet. C'était une station de 120'000 équivalant habitants dont le coût dépassait les 100 millions. Maintenant on a diminué le nombre d'équivalents-habitants mais les coûts restent élevés. A l'époque on voulait se connecter sur cette méga-step, mais le collecteur passait d'une longueur de 800m à celle de 2,5 km obligeant des travaux conséquents. C'était très compliqué techniquement. Aujourd'hui nous avons une solution beaucoup plus simple avec la construction d'un collecteur. Chésereux et Gingins sont traités au même titre que les autres villages : nous ne sommes pas des clients mais partenaires, car nous sommes également impliqués dans les décisions. Tout ce projet durera jusqu'en 2030, date à laquelle Nyon pourra aussi traiter les micropolluants.
- Philippe Widmer, Conseiller, ajoute que dans la convention avec la Ville de Nyon, il est dit que ce projet sera fait sur les coûts réels d'investissement et d'exploitation à venir.
- Laurent Prélaz, Conseiller, aimerait savoir qui détermine les droits aux subventions, car nous avons déjà dans le passé dû allonger un montant - c'est donc que les subventions étaient mal calculées par rapport au projet ! Avons-nous une estimation du droit aux subventions ?
- Pascal Steimer, Municipal, répond que lorsqu'un montant est voté au budget, si le budget est épuisé, on ne reçoit plus rien ! Récemment le Canton a rajouté 80 millions spécialement pour le traitement des stations d'épuration. Dans le Canton, nous avons 150 stations d'épuration et le Canton veut réduire à une quinzaine. Donc, toutes les petites stations doivent disparaître. Nous sommes en train de mettre à jour le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) fait en 2012. Il s'agit d'un projet pilote et on peut espérer que nous pourrions bénéficier d'une subvention plus large.
- Laurent Prélaz, Conseiller, réitère sa demande à savoir qui définit le droit aux subventions pour notre commune. La Municipalité ou un des mandataires en charge de l'étude de faisabilité ? La subvention accordée est de CHF 450'000.- répartie entre les deux communes au prorata du nombre d'habitants, mais comment pouvons-nous être sûrs de la recevoir ? Il estime que nous devons avoir une compétence soit au

sein de notre commune soit au-delà pour avoir une définition claire de ce à quoi nous avons droit. Si nous votons un projet de cette envergure il faut être vigilant.

- Jacques Ansermet, Conseiller, rappelle que lors de la séance sur le même sujet avec Gingins, le chef du projet a dit qu'il y avait déjà une rallonge de CHF 9.-/habitant. Il est clair que si nous attendons, il n'y aura plus de subvention.

Vote : le préavis 42/2025 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 43/2025 : Aménagement du Parc « Les Grands Vignes » Demande de crédit d'investissement

Thérèse Lüscher, Conseillère, lit le rapport de la commission ad hoc. Philippe Widmer, Conseiller, celui de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

- Philippe Lacôte, Conseiller, remercie la commission ad hoc pour son excellent rapport et pour le projet participatif. Il pose la question de la sécurité d'un étang dans une région où s'amusent les enfants.
- Dominique Fleury, Municipal, répond que l'étang doit obligatoire être clôturer dans tout son périmètre.
- Laurent Prélaz, Conseiller, demande si une estimation a été faite pour calculer le temps et le coût nécessaires à la maintenance de ce site par les employés communaux.
- Dominique Fleury, Municipal, répond que le terrain existe déjà. L'ajout prévu est l'étang. Une formation supplémentaire est prévue pour les employés communaux. Le coût ne serait pas plus élevé.
- Mélanie Pernet, Conseillère, rappelle les dangers du moustique tigre qui aime beaucoup les points d'eau, donc il faudra être vigilant. Elle mentionne les barres sur lesquelles les enfants jouent et demande si elles seront ôtées.
- Dominique Fleury, Municipal, répond qu'il n'est pas prévu de faire une place de jeux : les barres seront déplacées à un autre endroit près de la salle de gym. Ces travaux feront l'objet d'un complément de projet. En ce qui concerne les moustiques tigres, ils se propagent surtout dans des flaques ou des seaux mais pas dans un étang.
- Franco Rigamonti, Conseiller, aimerait des précisions sur les plantations et se soucie de savoir si la salicaire sera plantée.
- Dominique Fleury, Municipal, demande l'aide de François Mathey, Conseiller, qui répond que la salicaire qui en effet se propage autour des points d'eau, n'est pas une plante invasive.
- Monique Locatelli, Syndique, insiste sur le côté didactique de ce projet. C'est l'occasion d'informer les enfants sur les différentes plantes et ce qu'on peut en faire. On ne peut pas enlever tous les dangers partout.
- Jacques Ansermet, Conseiller, relève un autre aspect de ce projet, à savoir s'il est prévu de pouvoir organiser des fêtes sous le couvert et si les voisins seraient d'accord.
- Dominique Fleury, Municipal, répond que la population a été sondée. Il y aura un pavillon avec des tables et des chaises à disposition – à réserver à la commune.
- Tatiana Alder, Conseillère, aimerait savoir quel sera le coût sachant que l'aménagement de la partie sportive est aussi prévu de l'autre côté.
- Dominique Fleury, Municipal, répond qu'un préavis est en préparation à ce sujet.
- Antonello Francescato, Conseiller, rappelle que nous avons discuté de plusieurs projets d'envergure et il se fait du souci pour les finances à long terme.
- Philippe Widmer, répond que la commission des finances se borne à récolter les informations et voir si le projet est supportable. Un point d'impôt actuellement, c'est CHF 100'000.- brut, et CHF 40'000.- net. Nous avons un très gros contribuable et s'il disparaissait, on resterait encore une commune avec une forte capacité financière

par rapport à la moyenne. Il n'y a qu'une manière d'augmenter le revenu des impôts : augmenter le nombre de contribuables (ce qui est difficile), augmenter le taux d'imposition ou avoir de « meilleurs » contribuables ! Il n'y a pas de miracles !

Vote : le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

7. Préavis 44/2025 : Demande d'adhésion de la commune de Chésereux à Région de Nyon

En préambule, Francis Baud, Président, rappelle qu'il a été nommé dans le préavis comme motionnaire pour le retrait de la Commune dans le Conseil Régional en 2017. Les Conseillers connaissent sa position et il ne souhaite pas influencer le débat. Il informe donc qu'il ne participera pas aux débats et restera président. La Municipalité ne souhaitant pas intervenir pour l'instant, la parole est donnée à la commission ad hoc.

Marie-Claude Polglaze, Conseillère, lit le rapport de la commission ad hoc.
Christian Piaget, Conseiller, lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

- François Mathey, Conseiller, évoque les statuts à développer et le temps nécessaire à le faire et pense qu'il ne faut pas attendre 1-2 ans pour prendre une décision. Il explique le fonctionnement du DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) comme suit : une commune est porteuse d'un projet (ex : une patinoire qui intéresserait toute la région). C'est le cercle 1. Comme ce projet est d'intérêt régional, Région de Nyon veut participer et établit un préavis. Le cercle porteur (cercle 2) inclut les communes qui sont directement intéressées à ce projet et prêts à investir. Le 3^e cercle comprend au maximum 1 point d'impôt. Selon Boris Mury, secrétaire de Région de Nyon, Chésereux serait à 0.3 point.
- Marie-Claude Polglaze, Conseillère, regrette que la commission des finances dans son rapport n'ait parlé que de dépenses. Il y a quand même des subventions. Pour 1 CHF investi, il y a en général CHF 10.- investis par des tiers. C'est un mécanisme qui permet de financer des projets. Région de Nyon serait très content que toutes les communes acceptent le DISREN mais ce n'est pas une obligation. La commission des finances relève les désavantages à ne pas participer, certains fonds ne sont pas accessibles ! Voulons-nous vraiment être le 11% d'irréductibles qui ne participent pas ?
- Christian Piaget, Conseiller, partage la vue de la commission des finances mais questionne l'adhésion de Chésereux à Région de Nyon en fin de législature. Pour la commission il était important de montrer les risques financiers. Y a-t-il un sens à être dans Région de Nyon sans être dans le DISREN ? il faudrait être solidaire jusqu'au bout.

C'était d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons quitté à l'époque. L'adhésion au DISREN pourrait devenir une obligation assez rapidement. Nous avons le même débat que celui sur la loi sur les communes (LOI 175.11). La commission des finances assure que nous bénéficions à être dans Région de Nyon. Il rappelle que c'était un vrai dilemme de prendre position, il y a le cœur et la finance. Mais la commission questionne surtout le *timing* de l'adhésion en fin de législature, sachant que les prochains conseillers devront alors assumer des finances incertaines.

- Adrien Fohrer, Conseiller, vient avec un regard neuf sur cette question, comme il n'était pas encore à Chésereux en 2017. Pour lui la question fondamentale est la solidarité intercommunale et l'attractivité de Chésereux. Région de Nyon peut nous aider à trouver des subventions par le biais d'experts. Il profite de la parole donnée pour remercier la Municipalité pour les projets ambitieux présentés ce soir. C'est un investissement énorme. Au niveau des subventions pour les activités locales comme le trail, les concerts à Bonmont, le VTT, Région de Nyon n'entre pas en matière si nous n'adhérons pas au DISREN. Donc, il voit vraiment une bonne perspective à y adhérer !
- Jean-François Burkhalter, Conseiller, demande si Région de Nyon va véritablement nous aider à trouver des subventions.
- Adrien Fohrer, Conseiller, répond que Région de Nyon pourra nous accompagner sur des projets, les analyser et on pourra identifier les subventions avec beaucoup plus de précision.
- Monique Locatelli, Syndique, pense que la commission ad hoc a apporté les éléments convaincants. Il est question de solidarité. En faisant partie de Région de Nyon, nous lui payons des cotisations de CHF 25.-/habitant qu'elle utilise partiellement pour payer son fonctionnement. Tous les soutiens reçus pour les manifestations sportives et activités culturelles viennent de ces cotisations. Pour mentionner un projet de grande envergure, il y a l'exemple du financement du passage inférieur de la gare de Gland. Le préavis était d'un montant de CHF 10'450'000.- les foncières (Confédération, Canton, etc) sont venus avec CHF 10'613'000.- : il restait pour la région CHF 1'837'347.- à participer entre les communes porteuses. Gland a participé pour un montant de CHF 1'378'000.-, les communes prioritaires ont participé pour CHF 230'000.- et le cercle solidaire B – duquel nous ne faisons pas partie ayant démissionné de Région de Nyon – le montant demandé était de CHF 4.30/hab. Ce qui aurait totalisé à CHF 5'500.- pour Chésereux pour participer à un projet régional ! Tant que nous n'avons pas un projet local où nous serions impliqués à haute dose, nos finances pourraient supporter un montant du cercle solidaire B. Notre syndique nous encourage à regarder le côté positif ! La loi sur les communes est encore en travaux et ne sera pas discutée avant le printemps !
Le DISREN qui avait été adopté en 2015 n'est plus la même version aujourd'hui. Elle estime que ce serait bien qu'en tant que membre de Région de Nyon nous puissions participer à la révision des statuts.
- Patrick Barras, Municipal, rappelle que dans les projets de Région de Nyon, toute la partie touristique de St-Cergue est sur notre territoire.

Vote : Le préavis 44/2025 est accepté à la majorité avec 18 oui, 4 non et 7 abstentions.

8. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIAB : Adrien Fohrer

- Vote d'un nouveau modèle de budget : baisse de budget par rapport à 2025,
- Le CoDir a présenté un préavis de CHF 380'000.- pour l'installation de filtres à charbon pour le traitement de l'eau de baignade. Suite à de nombreuses discussions, il a retiré son préavis qui sera sans doute discuté en décembre 2025.

AEE : Tatiana Alder

- 8 séances, dont 3 préavis (ajustement du bilan, budget accepté avec une légère augmentation, analyses sur l'absentéisme, projet d'agrandissement à Eysins)

SDIS : Alexandre Bory

- 1 préavis accepté à l'unanimité pour un budget de CHF 3'342'000.-

ORPC : Adrien Fohrer

- 1 séance en septembre pour voter le budget CHF 2'703'270.-
- Mise en conformité de l'étape No 2 du bâtiment de la Protection civile de Prangins.

SIECGE : Laurent Prélaz

- Pas de séance

GROUPEMENT FORESTIER : Alexandre Ansermet

- Préavis du budget accepté en septembre.
- Remercie les gardes forestiers et le CODIR.

9. Divers

Francis Baud, Président, donne la parole à Monique Locatelli ainsi qu'à tous les municipaux qui se prononcent sur la suite de leurs mandats lors de la prochaine législature :

- Monique Locatelli : ne poursuit pas la syndication et annonce que la place est à reprendre.
- Patrick Barras : a été municipal depuis 2009. Il va continuer au vu de sa forme. S'il pouvait finir avec la syndication il serait très content.
- Yvan Laurent : va se représenter. Le travail lui plaît toujours autant. Les projets doivent être amenés à bout, notamment pour l'ORPC et le SIECGE.
- Pascal Steimer : a œuvré dans la commune depuis 35 ans, tout d'abord dans la société de développement, la commission scolaire qui regroupait 4 écoles, le Festival de Jazz, le Conseil et la Municipalité. Il laissera la place aux plus jeunes et ne se représente pas.
- Dominique Fleury : a aussi toujours été impliqué dans la vie villageoise, c'est sa 2^e législature et il souhaite continuer. Il a de nombreux projets à mener à terme.

Autres points divers :

- Laurent Prélaz, Conseiller, souhaite connaître l'état locatif de l'immeuble multifonctions.
Patrick Barras, Municipal, répond qu'un locataire avait signé le bail mais s'est désisté plus tard. Pour le moment il n'y a pas de locataire.
- Laurent Prélaz, Conseiller, souhaiterait recevoir les rapports des commissions avant le dimanche précédent la séance du conseil, soit si possible 10 jours avant pour avoir assez de temps pour les étudier.
Francis Baud, Président, prend note de la demande. Autrefois, les rapports étaient déposés à l'entrée de la salle le soir même. Maintenant ils sont sous forme électronique et les conseillers peuvent les télécharger dès le lundi matin avant la séance.
Christian Piaget, Conseiller, rappelle que la commission des finances avait 4 rapports à soumettre. Certains membres de la commission des finances ont un métier (ne sont

pas retraités) et ce travail demande beaucoup d'attention. Il se demande si dans le futur il se représentera pour une commission si lourde en temps et en attention. Francis Baud, Président, répond que s'il est décidé que les rapports soient disponibles plus tôt, il faudra aussi modifier les statuts.

- Antonello Francescato, Conseiller, demande si la Municipalité avait pris une décision pour la vente des actions de Romande Energie.
Monique Locatelli, Syndique, répond que la Municipalité n'a pas encore pris de décision à ce sujet.
- Monique Locatelli, Syndique, remercie tous les conseillers pour leur engagement.

La séance est levée vers 23h00.

Le Président :



Francis Baud



La secrétaire :



Lilly Steimer